

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 226

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

ÉTAT B

Mission « Égalité des territoires et logement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	+40 000 000	0	+40 000 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires	0	0	0	0
TOTAUX	+40 000 000	0	+40 000 000	0
SOLDE	+40 000 000		+40 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement ouvre 40 M€ en AE et CP sur le programme « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ». Ces crédits permettront d'assurer la continuité de l'accueil des personnes hébergées suite à une réévaluation des besoins de financement des dispositifs d'hébergement d'urgence.